

## VILLE DE FORGES-LES-EAUX

## Délibération du Conseil Municipal

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200054674-20240521-2024-43-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/05/2024

MARDI 21 MAI 2024

Le conseil municipal de la commune nouvelle de FORGES-LES-EAUX, légalement convoqué par courrier en date du 10 mai 2024 transmis par voie électronique le 15 mai 2024, s'est réuni en salle du conseil municipal de la Mairie de FORGES-LES-EAUX en séance publique à 19h00, sous la présidence de Madame Christine LESUEUR, Maire.

**Etaient présents** (20) :

Christine LESUEUR, Joël DECOUDRE, Pascale DUPUIS, Thiery MARTIN, Françoise ASSELIN, Patrick DURY, Isabelle KLOTZ, Cyrille CAPELLE, Willy GOIK, Marc ODIN, Dana RADU, Brigitte MARTIN, Emmanuel MALLET, Gaëlle COURTOIS, Martine BONINO, Bernard CAILLAUD, Corinne MORDA, Frédéric GODEBOUT, Pascal ROGER, Fabienne LATISTE formant la majorité des membres en exercice.

**Etaient absents ayant donné pouvoir** (7) :

Janine TROUDE a donné pouvoir à Pascale DUPUIS  
Fabienne SAGEOT a donné pouvoir à Cyrille CAPELLE  
Marie-Josée LEQUIEN a donné pouvoir à Françoise ASSELIN  
Cédric COUTURIER a donné pouvoir à Fabienne LATISTE  
Alexandre HANNIER a donné pouvoir à Brigitte MARTIN  
Clément CORDONNIER a donné pouvoir à Frédéric GODEBOUT  
Oumar FALL a donné pouvoir à Joël DECOUDRE

**Etaient absents** (2) :

Martine CORBUT  
Lukas SAWICKI

2024-43

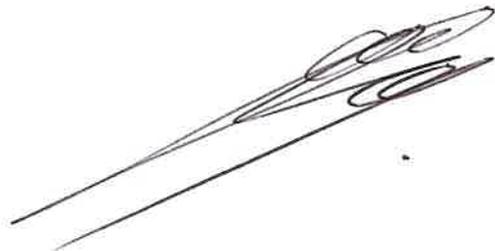
**CONSEIL MUNICIPAL : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2024.**

Après avoir donné connaissance du procès-verbal de la séance du 9 avril 2024, Madame la Maire invite l'assemblée à l'adopter.

Après avoir pris en compte l'observation de Monsieur Frédéric GODEBOUT demandant à corriger le procès-verbal de la séance du 9 avril 2024 qui mentionne que la présentation des délibérations budgétaires a été faite par Monsieur Joël DECOUDRE, alors que c'est le directeur général des services qui s'en est chargé, le conseil municipal adopte à la majorité absolue des suffrages exprimés (24 voix « Pour », 2 « Contre », 1 « Abstention »), le procès-verbal de la séance du 9 avril 2024 ainsi modifié.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

**Brigitte MARTIN**  
Secrétaire de séance



**Christine LESUEUR**  
Maire de FORGES-LES-EAUX



Délibération certifiée exécutoire, compte-tenu de sa transmission  
Au contrôle de légalité à la date figurant sur l'accusé réception  
Préfectoral porté en entête de la présente délibération et  
De sa publication par voie d'affichage numérique

**Christine LESUEUR**  
Maire de FORGES-LES-EAUX



Publiée électroniquement sur le site internet de Forges-Les-Eaux, le : **23 MAI 2024**

*La présente décision pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Madame la Maire de Forges-Les-Eaux, dans un délai de 2 mois à compter de son affichage, de sa publication ou de sa notification, et de sa transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse dans un délai de 2 mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet (Article L 411-7 du CRPA)*

*Elle pourra faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Rouen, par courrier ou sur le site télérécourts citoyens ([www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de 2 mois à compter de son affichage, de sa publication ou notification, et de sa transmission au contrôle de légalité, ou à compter de la réponse explicite ou implicite de Madame la Maire de Forges-Les-Eaux si un recours gracieux a été préalablement exercé.*